



Appel à Projets

PLAS DIJITAL

Relance de l'économie de proximité par les places de marché

**Dispositif ouvert du 18 décembre 2020 au 18 février 2021
jusqu'à 12h**

Règlement

Sommaire

Sommaire.....	2
Contexte et enjeux	4
Objectifs.....	4
Appel à projets « Favoriser et soutenir les plateformes locales de place de marché »	5
Critères de sélection	6
Renseignement et conseil.....	7

Adresse de publication de l'Appel à Manifestation d'Intérêt et de l'appel à projets

Site de la Collectivité Territoriale de Martinique

<https://www.collectivitedemartinique.mq/>

(rubrique Appel à projets / ...)

Demande de renseignements

Vous pouvez adresser vos questions en écrivant à l'adresse suivante :

balan.dijital@collectivitedemartinique.mq

Le présent Appel à Projets (AAP) vise à soutenir le chiffre d'affaires de l'économie de proximité constituée des TPE/PME, commerçants, artisans, producteurs et ainsi à maintenir de l'activité et des emplois sur le territoire. Cette ambition du plan de relance de la CTM a pour objectif de **favoriser et soutenir la participation des entreprises aux places de marché** : la Collectivité souhaite inciter les entreprises martiniquaises à vendre leurs produits au travers du canal supplémentaire que représentent les places de marché. Pour cela, elle souhaite inciter les plateformes à proposer des conditions d'accès et d'utilisation de leurs services améliorés.

La Collectivité Territoriale de Martinique souhaite soutenir les initiatives de regroupements d'entreprises représentatives des filières et savoir-faire du territoire. En effet, il apparaît propice de favoriser l'apparition de places de marché issues d'une même filière ou à la croisée de plusieurs filières fortes de la Martinique répondant ensemble à une problématique de marché.

Cette aide s'adresse aux places de marché initiées par des acteurs privés de Martinique. Par sa politique de développement économique, la Collectivité souhaite favoriser l'attractivité du territoire en valorisant les atouts et savoir-faire locaux à l'export. Dans ce cadre, les places de marché locales constituent des outils à même d'assurer la continuité des activités économiques. Une meilleure couverture du territoire profitera aux producteurs et commerçants martiniquais en accroissant la visibilité de leurs produits.

La Collectivité Territoriale de Martinique souhaite accompagner les initiatives d'émergence de projets de places de marché à travers un appel à projets attribuant des dotations. L'aide proposée au titre du présent appel à projets cible des projets locaux déjà matures : en instance de création ou de déploiement. Elle est également ouverte aux projets déjà déployés souhaitant améliorer leur offre et donc leur soutien aux entreprises locales.

Une attention particulière sera accordée à la portée territoriale des projets : concernant la couverture de zones actuellement peu pourvues par une offre de places de marché et concernant leur cohérence avec les opérations territoriales en faveur des entreprises et commerces de proximité.

Une attention particulière sera également portée aux modalités de coopération mises en œuvre, qu'elles soient préexistantes au projet ou initiées dans son cadre, en particulier celles visant à enrichir l'offre de produits et celles relatives aux modalités de collecte, de livraison ou de mise à disposition des produits.

L'appel à projets s'adresse également aux places de marché portées par des filières professionnelles visant à regrouper les offres des différents acteurs d'une même filière, concurrents ou non, afin de proposer une offre « verticale ». Elles peuvent également privilégier une approche trans-filière pour regrouper des produits et offres et ainsi mieux correspondre aux attentes des consommateurs. Les produits représentatifs des savoir-faire d'excellence de la Martinique seront privilégiés.

La capacité des porteurs de projets à recruter et accompagner les marchands de la filière qu'ils représentent sera particulièrement appréciée (Exemple : place de marchés de produits agricoles ou agroalimentaires issus de filières locales).

Le porteur de projet devra s'attacher à démontrer la viabilité de son projet au regard du périmètre géographique visé, de la mobilisation des vendeurs comme des consommateurs et pour finir indiquera la politique tarifaire qu'il envisage d'appliquer aux entreprises martiniquaises

au regard du soutien de la Collectivité.

Qui peut candidater ?

Les syndicats professionnels, les associations de professionnels et les entreprises privées.

Quel soutien ?

L'aide territoriale prend la forme d'une dotation de 80 % maximum des dépenses éligibles, dans la limite d'un plafond de 150 000€. Une enveloppe de 750 000€ sera attribuée à 5 plateformes.

Coûts éligibles :

- Dépenses liées au coût de développement ou location de la plateforme (valorisation du temps Homme) ;
- Dépenses liées aux actions de recrutement et de formation des entreprises ;
- Dépenses liées à la promotion de la plateforme à destination des clients et des producteurs/ commerçants ;
- Dépenses liées aux services de consultants ou de prestataires, mobilisés pour le projet ;
- Les frais des personnels directement mobilisés sur le projet sont éligibles ;
- Les coûts d'acquisition de trafic (achats de mots clefs, programme d'affiliation, publicité sur les réseaux sociaux, etc.) sont éligibles.

Rappel : Les dépenses liées à l'acquisition de véhicules et d'espaces de stockage pour la collecte, le colisage, la livraison ou la mise à disposition des produits ne sont pas éligibles.

Conditions d'éligibilité :

La plateforme « cible » doit répondre à la définition d'une place de marché : elle doit non seulement présenter une offre « produit » issue de plusieurs vendeurs, mais aussi proposer la commande, le paiement et une solution pour disposer du produit (livraison, plateforme de centralisation, etc). Les plateformes proposant seulement un référencement des commerçants ne sont pas éligibles. Les projets qui viseraient à transformer une plateforme de référencement, en une véritable place de marché sont éligibles. Le porteur de projet doit obligatoirement proposer une offre de formation à l'utilisation de la plateforme.

Candidature :

AAP ouvert à compter du 18 décembre 2020 jusqu'au 18 février à 12h.

Sélection des dossiers :

Pour les candidats qui le souhaitent, une phase d'accompagnement par la Direction des Filières Numériques et du Très Haut Débit permettra de finaliser les candidatures jusqu'à la date limite de dépôt.

Comité de sélection :

Instance collégiale composée d'élus et/ou d'agents techniciens chargés du numérique, des filières, de l'économie territoriale et des territoires. Le comité technique instruit les candidatures complètes. Ce comité est en charge de la sélection des dossiers sous la présidence de la Conseillère Exécutive en charge de l'économie et l'emploi. L'examen de l'éligibilité et la sélection des projets seront réalisés sur la base du dossier décrivant l'opération transmis par le porteur

de projet.

La Collectivité Territoriale de Martinique se réserve le droit de fixer des conditions supplémentaires ou de suspendre sa décision à l'obtention d'informations ou de précisions complémentaires dont elle fera la demande auprès des porteurs de projets.

Lors des différentes phases de la procédure se clôturant par l'attribution de l'aide, la Collectivité respectera les principes d'égalité de traitement et de transparence de l'action publique.

Les porteurs de projet seront informés par mail des suites réservées à leur candidature.

Critères de sélection :

Les critères de sélection permettront de juger de la qualité des dossiers, une note allant de 0 à 5 sera attribuée à chacun des 6 critères suivants:

Le modèle économique et la politique tarifaire : le candidat précisera son modèle économique en détail (frais d'installation, coût d'abonnement, niveau de commission, autre). Le candidat précisera les conditions tarifaires faites à ses clients marchands.

Le niveau d'accompagnement à l'usage : le porteur présentera les services qu'il met en œuvre afin d'aider les entreprises à s'emparer de l'outil, d'acquérir une culture du commerce en ligne, de numériser son catalogue, d'effectuer les photographies de ses produits, etc.

Le niveau de formation dispensé : pour candidater, les porteurs de projet doivent obligatoirement offrir une offre de formation aux entreprises marchandes. Les candidats préciseront les typologies de formation qu'ils proposent à leurs clients (formation au e-commerce en général, aux places de marché, au marketing digital, à l'utilisation de la plateforme, etc.). Pour chaque formation, il précisera les outils, méthodes et durée associées, ainsi que le contenu proposé.

Le niveau d'animation : le candidat précisera les moyens qu'il met en œuvre pour recruter de nouveaux marchands (moyen humains, manifestations, marketing, campagnes de communication etc.). Par ailleurs, le candidat décrira les moyens qu'il met en œuvre pour animer sa communauté de marchands (séminaires, suivi, outils de pilotage, formation continue).

Trafic (prospects) sur sa plateforme : campagnes d'acquisition, achat de mots clefs, campagnes de communication et publicité.

Profondeur des services de la plateforme : le candidat décrira les fonctionnalités et services apportés par la plateforme (paiement, offre logistique et packaging, offre de livraison, assurance, avis clients, etc.) et devra notamment faire un focus particulier sur les typologies de services de livraison ou de collecte proposés. La Collectivité sera particulièrement attentive aux projets proposant des solutions de livraison permettant de simplifier la tâche des commerçants.

Dépôt des dossiers

Le dossier de candidature sera constitué à minima des éléments suivants :

- Dossier de candidature complété (dossier à télécharger sur le site de la CTM) ;
- Kbis pour les entreprises, Parution JO pour les associations ;
- Lettre(s) de soutien le cas échéant.

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas instruit. La date limite de dépôt des dossiers figure sur la page de garde du présent document.

Le descriptif détaillé des modalités de l'appel à projets et les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site de la CTM :

<https://www.collectivitedemartinique.mq/>

Les candidatures devront obligatoirement être déposées par voie électronique :

balan.dijital@collectivitedemartinique.mq

Les fichiers volumineux doivent être déposés sur une plateforme de stockage en ligne, puis leur lien intégré dans le mail de dépôt de dossier.

Renseignement et conseil

Toutes les demandes peuvent être adressées par mail :

balan.dijital@collectivitedemartinique.mq